

Lutte contre le travail dissimulé: résultats 2023



Lutte contre le travail dissimulé: résultats 2023

COMMUNIQUE DE L'URSSAF

Lutte contre le travail dissimulé : les résultats 2023.

En 2023, l'Urssaf a redressé près de 1,2 milliards d'euros au titre de la lutte contre le travail dissimulé, contre 788,1 millions en 2022.

Participant à cette amélioration continue des performances du réseau, l'Urssaf Midi-Pyrénées contribue à hauteur de 68.4 millions d'euros de cotisations redressées.

Au niveau national, en 10 ans, le réseau des Urssaf a triplé le montant annuel des redressements réalisés, pour dépasser pour la première année le milliard d'euros en 2023 (contre 321 millions en 2013).

Les montants comptabilisés ont fortement augmenté par rapport à 2022 (+ 49 %).

L'Urssaf a renforcé son engagement avec plus de 36 037 actions contre le travail dissimulé au niveau national. Les actions de contrôle ciblées sont en hausse de 8,5 % et s'élève à 6 090. 83 % d'entre elles ont abouti à un redressement.

Les actions de prévention représentent, quant à elles, 80% des actions globales et ciblent prioritairement les secteurs les plus touchés par la fraude, notamment la construction (24,8 %), le commerce (16,9 %) et l'hôtellerie/restauration (13,2 %).

En Midi-Pyrénées, 310 actions ciblées ont été menées contre le travail dissimulé. Elles sont en légère baisse (- 14% par rapport à 2022). A noter que 82.11 % d'entre elles ont abouti à un redressement.

Malgré cette baisse du nombre d'actions, les montants comptabilisés ont fortement augmenté par rapport à 2022 (+ 100.5 %) grâce à un ciblage plus efficace.

En 10 ans, nous avons multiplié par 10 le montant annuel des redressements pour atteindre **68.4 millions d'euros** (contre 7.6 millions en 2013).

Les actions de prévention représentent, quant à elles, **80%** des actions globales et ciblent prioritairement les secteurs les plus touchés par la fraude, notamment **le BTP (33%), le commerce (24%), l'hôtellerie/restauration-discothèques (13%) et la sécurité (11%)**.